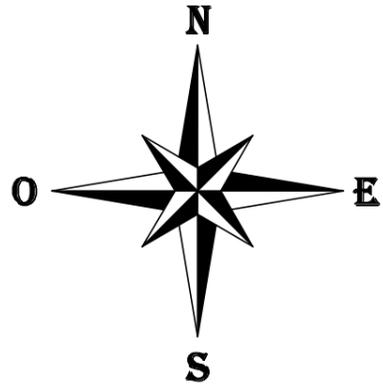


Nota: Les surfaces des lots sont approximatives. Elles seront définitives lorsque le bornage périmétrique sera réalisé.



## LEGENDE

- Périmètre du lotissement 10353 m2 env.
  - Limite des lots privés
  - conservation obligatoire du mur en pierre
  - Zone maximale d'implantation
  - Maintien obligatoire de la haie mitoyenne
  - Maintien obligatoire de la haie en bordure de route
  - Zone arborée existante des lots 3, 4, 5, 6 et 7:  
Les arbres seront conservés suivant les besoins des futures constructions.
  - Entrée et sortie de résidence en pavé 84 m2 env.
  - Voirie en Enrobé Recyclé 493 m2 env.
  - Chemin Champêtre à l'axe de la voirie en Ecovégétal Roc 105 m2 env.
  - Bande piétonne franchissable en revêtement photoluminescent
  - 11 places de parking en Ecovégétal Roc végétalisé 146 m2 env.
  - Espaces verts 30 m2 env.
  - Noues paysagères 153 m2 env.
  - Arbre remarquable conservé
  - Haie, réineux et arbres existants. Il seront conservés suivant les besoins des futures constructions.
  - ACCES AU LOT REALISE PAR L'AMENAGEUR EN ECOVEGETAL ROC MINERALISE et aire de stationnement non clos 2 places de stationnements minimum 6.00m x 5.00m pour les lots 1, 2, 3, 4, 5, 7, 8, 9, 10 et 11 minimum 3.50m x 10.00m pour le lot 6
  - = Application du parcellaire cadastral actuel.
- Elle ne saurait prévaloir une véritable définition des limites de propriété, effectuée et garantie par la délimitation-bornage contradictoire entre propriétés privées, et par alignement au droit du domaine public.



Conseil en aménagement et en communication

[www.lx-ing.fr](http://www.lx-ing.fr)